

Objet : Amendement no 1 à Numéro Déclaration Annuelle de Programme APS-WATIH-948
Titre de Sollicitation : Covid-19 Réponse Rapide des Institutions Financières et des Conseillers
Date d'émission : Le 31 mars 2021

Amendement no 1

Le but de cette modification est de:

1. Prolonger la date limite de soumission des EOIs

Changements spécifiques sont les suivants :

1. Prolonger la date limite de soumission des EOIs

La date limite de soumission des manifestations d'intérêt est prolongée jusqu'au 30 avril 2021 à 17h00, Heure de l'Afrique de l'Ouest (GMT +1).